

## Conciliateur de justice

Face au succès des permanences du conciliateur de justice, le CCAS de Gargenville organise désormais trois permanences par mois. Celles-ci ont lieu les 3 premiers mercredis du mois entre 9h et 12h, uniquement sur RDV.

**Vous avez un litige ?**

**Pensez au conciliateur de justice**

**Trois permanences par mois**

Les 3 premiers mercredis  
du mois

En mairie

Infos et inscriptions :  
01.30.98.89.16  
actionsociale@ville-gargenville.fr

Liens utiles

[En savoir plus sur le CCAS](#)

Contact

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie au 01 30 98 89 00.